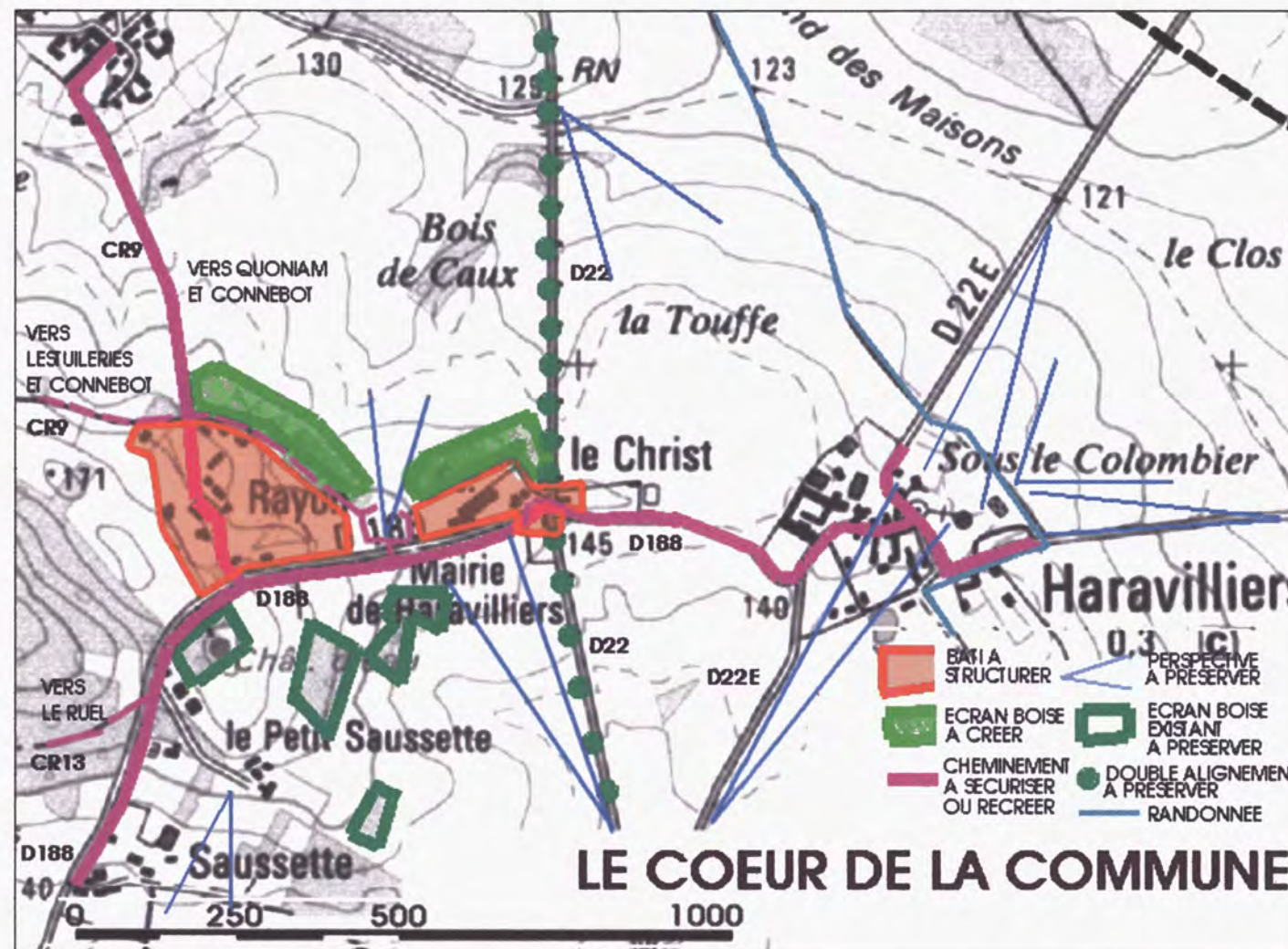


5.0 Programme d'actions



Le centre communal, constitué de la mairie, de l'école, et du foyer rural, est isolé entre les hameaux fragmentés du Christ d'Haravilliers et du Rayon, mais géographiquement presque centré. Il constitue, avec l'église et le cimetière situés au bourg d'Haravilliers, le cœur de la commune. Il convient de renforcer ce cœur peu perceptible aux yeux des nouveaux venus et des visiteurs, appelé à un développement futur. L'espace laissé libre entre Le Rayon et le Christ, rendu accessible et aménagé en boulingrin, peut devenir carrefour piéton, lieu de rencontres festives et panorama. La transparence est préservée.

5.2. Actions sur le domaine bâti

5.2.2 Renforcer le cœur de la commune :

Autoriser un renforcement du bâti entre le Christ et Rayon pour restructurer un tissu fragmenté et constituer une réserve foncière pour des équipements publics futurs, avec- pourquoi pas- un lieu de rencontres « à la croisée des chemins ».

- Créer des liaisons douces (piétons-vélos) en sécurisant les voies -et notamment la D188- depuis Saussette (et sa crèche) jusqu'au Bourg d'Haravilliers, et réaménager les chemins piétons comme le CR9 (voir carte des cheminements)
- Préserver- depuis les entrées Sud de la commune - les vues sur les deux symboles que représentent la mairie et le clocher ;
- Créer un écran boisé au Nord pour prolonger l'heureux effet de masque déjà amorcé au Christ, lequel assure une transition entre l'espace cultivé et certaines constructions malheureuses en crête.

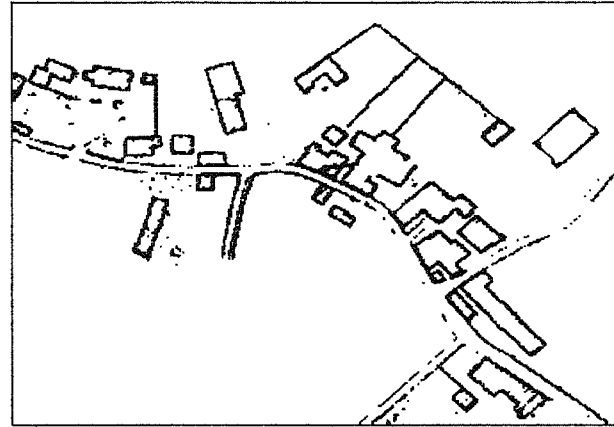
Outre les massifs boisés importants, préserver les bosquets isolés qui -au Sud- masquent le château d'eau avec...fluidité et efficacité.

5.0 Programme d'actions

- Permettre une meilleure lisibilité de l'église classée en remplaçant les peupliers d'Italie et les conifères qui concurrencent la verticale de son superbe clocher par des essences locales de hauteur moyenne, à port étalé (poirier, cornouiller, érable champêtre).

Si certaines de ces propositions étaient retenues, il y aurait lieu de ne rien entreprendre susceptible de compromettre leur mise en œuvre, d'une part ; et s'efforcer, d'autre part, de les intégrer aux documents d'urbanisme futurs (PLU, notamment...).

5.0 Programme d'actions



LE HAUT DU RUEL



LE BOURG D'HARAVILLIERS



LE QUONIAM

5.2.4 Guide de construction

"Terre de traditions, le Vexin Français se veut aussi terre de renouveau. Le danger serait, si l'on n'y prenait garde, qu'il soit abandonné à une urbanisation incohérente et à des constructions disgracieuses. L'anarchie ne doit pas être l'inévitable conséquence de la liberté de construire...."

Ce texte introduisait le guide intitulé « La construction dans le Vexin Français » réalisé par Y. Garofalo - Warnier, Architecte - Urbaniste et P. Poidevin¹ est plus que jamais d'actualité, compte-tenu des observations relevées dans la phase « diagnostic » de la charte. Nous en rappellerons les principales recommandations à l'adresse des constructeurs.

Auparavant, il est nécessaire de dissiper un risque de malentendu inhérent au principe même de tout « guide ».

Particulièrement en matière de construction, ces documents, même rédigés au plus près du terrain, n'échappent pas au dilemme suivant : trop précis ou rigides, ils sont stérilisants² ; trop généraux, ils sont inefficaces. Pour cette raison, les recommandations qui suivent devront être expliquées plutôt qu'imposées.³ A mi-chemin entre recommandations et réglementations, le chapitre sur les « erreurs à ne pas commettre » ne paraît pas inutile.

Des principes simples

Mais ce document a le mérite de montrer que la qualité des constructions et des villages du Vexin tient au respect de quelques grands principes essentiels. On peut vérifier ceux-ci dans les hameaux d' Haravilliers, du Quoniam ou des hauts du Ruel :

- formes **simples**
- sans **prouesse** technique
- sans **ornementation superflue**

¹ Edité en 1974, par la DDE et le ministère des Affaires Culturelles. Le ministère de l' Environnement, l'agence départementale des Bâtiments de France, et l'association des amis du Vexin, avaient notamment été associés à ce document,

² Un habitant le rappelait encore -avec raison- lors de la présentation publique du « diagnostic » de la présente charte. Ajoutons que- comme la grammaire et la langue, il faut admettre que les exceptions confirment la règle.

³ même si quelques unes peuvent faire l'objet d'un cadre annexé aux futurs documents d'urbanisme.

5.0 Programme d'actions



LE QUONIAM



LA SILHOUETTE DU CHEMIN DU TROU CHAUD AU RUEL



MUR A ROSNE

Ces principes élémentaires s'appliquent aussi bien à la construction qu'à l'implantation et l'organisation du bâti. Traditionnels, ils restent pleinement adaptés à notre époque et au paysage. Contrairement au « style »⁴, on peut parler de « permanence » à propos de ces principes.

Ainsi, des constructions SIMPLES⁵, bordées de hauts murs et s'inspirant des schémas annexés, pourraient-elles être **groupées et en continu**, perpétuant ce qui fait la qualité des hameaux fondateurs d'Haravilliers.

Emprise au sol des zones urbanisées inchangée

Si ces principes d'implantation et de groupement continuaient à être appliqués à l'intérieur des périmètres construits des hameaux actuels (cœur de ville et constructions isolées exclus), la superficie de ceux-ci ne devrait pas changer.⁶ Les hameaux se densifieraient alors progressivement, par occupation des espaces résiduels subsistant, sans qu'il soit nécessaire de trop légiférer⁷.

Style et recommandations particulières

On l'a vu, il ne faut donc pas forcément prendre au pied de la lettre telle ou telle recommandation particulière portant sur le « style », particulièrement en matière de constructions neuves⁸.

Application

Compte tenu de ce qui est dit plus haut sur les limites opérationnelles des guides, il sera certainement nécessaire - si l'on veut voir ces recommandations mises en œuvre - de

⁴ attaché à la « façon de faire » d'une période et/ ou d'un lieu

⁵ Le diagnostic de la charte se termine en éloge de la simplicité

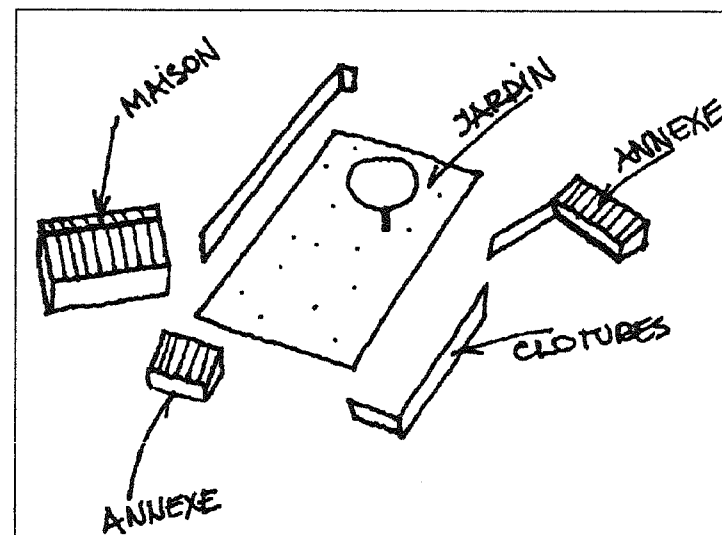
⁶ Compte tenu aussi des faibles taux de progression démographique prévus.

⁷ accessoirement la progression des réseaux divers serait ralentie, pour le plus grand bien des finances communales.

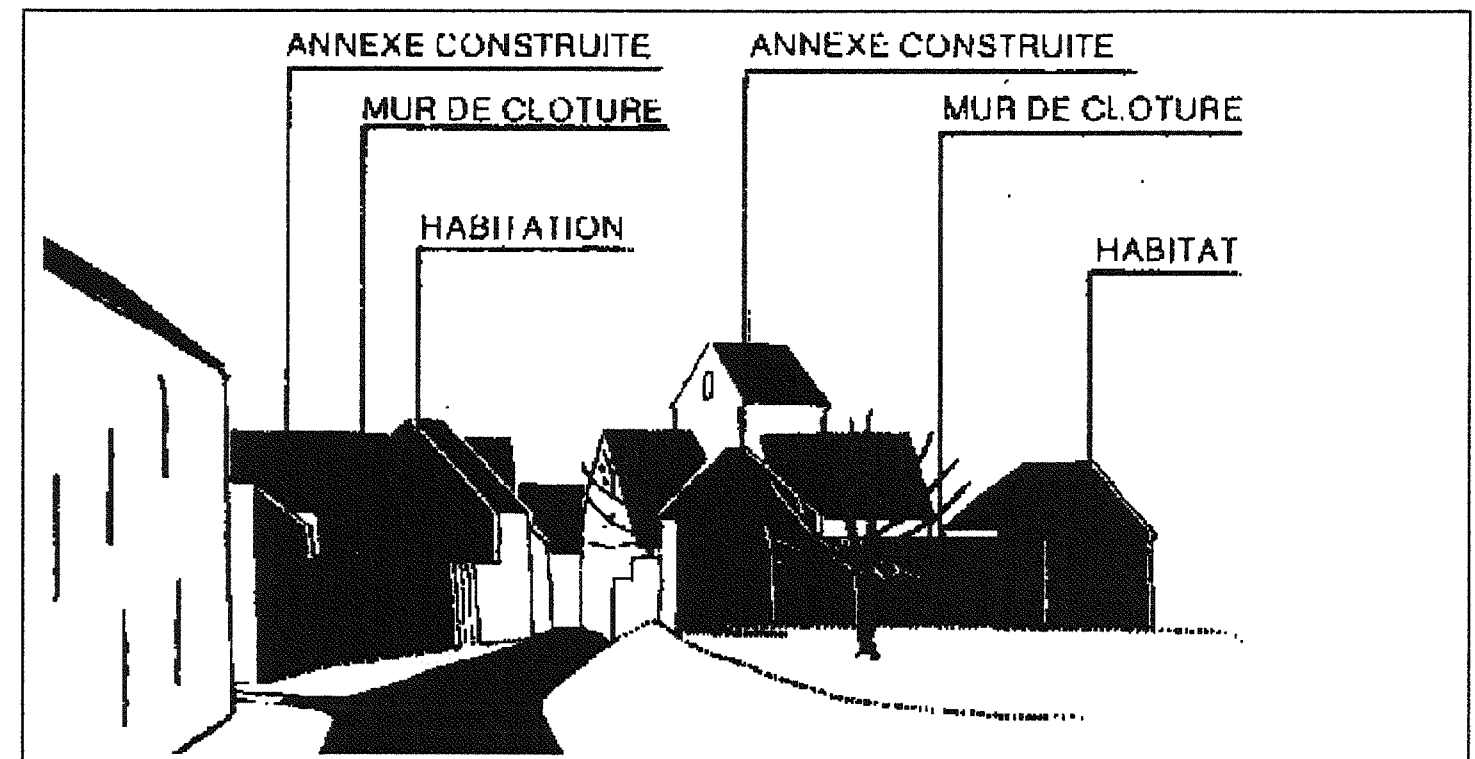
⁸ notamment sur l'emploi des tuiles plates qui ne doivent pas être - comme c'est trop souvent le cas - considérées comme seul critère de qualité architecturale. Même en réhabilitation, les surcoûts qu'elles entraînent conduisent parfois à la ruine de certaines constructions, faute de moyens, ou le recours « provisoire » à la tôle ondulée. De même faut-il, à propos du vieillissement problématique des enduits de substitution en parements organiques, appliqués maintenant sur la plupart des maçonneries neuves, (et dont le fini trop « léché » n'a plus rien à voir avec les matières des enduits traditionnels, particulièrement avec les enduits chaux-plâtre appliqués à la main relevés au Ruel et à Rosne) s'interroger sur la nécessité de continuer à prescrire exclusivement la maçonnerie. L'emploi de bois pour la réalisation d'une modeste dépendance au Clos Chéron, ou les constructions réalisées près de la DDE de Magny en Vexin montrent que des alternatives heureuses d'intégration sont possibles dans le Vexin, en lisière de forêt comme en ville.

5.0 Programme d'actions

recourir à un minimum de réglementation, tout en prenant soin de ne pas tomber dans la rigidité : aucun règlement ne serait parvenu à créer le groupement si attachant que constitue le chemin du Trou Chaud au Ruel. Même si la souplesse, accompagnée d'une exigence qualitative, nécessite une plus grande concertation : sensibilisation des candidats à la construction, instruction des permis de construire et déclarations de travaux, demandent une information et une disponibilité accrues de la part de la Mairie et des services instructeurs, la qualité n'est-elle pas à ce prix ?



Groupement des maisons à l'intérieur des villages.



Les éléments composant la propriété rurale favorisent des assemblages très variés et garantissent une grande intimité de l'espace familial.

Les propriétés rurales se composent généralement ainsi :

- Une habitation
- Des dépendances construites
- La cour
- Le verger

Ces éléments forment un ensemble lié par de HAUTS MURS de pierre qui assurent protection et intimité. L'habitat est de TYPE GROUPE et EN CONTINU.

5.0 Programme d'actions

Implantations diverses.

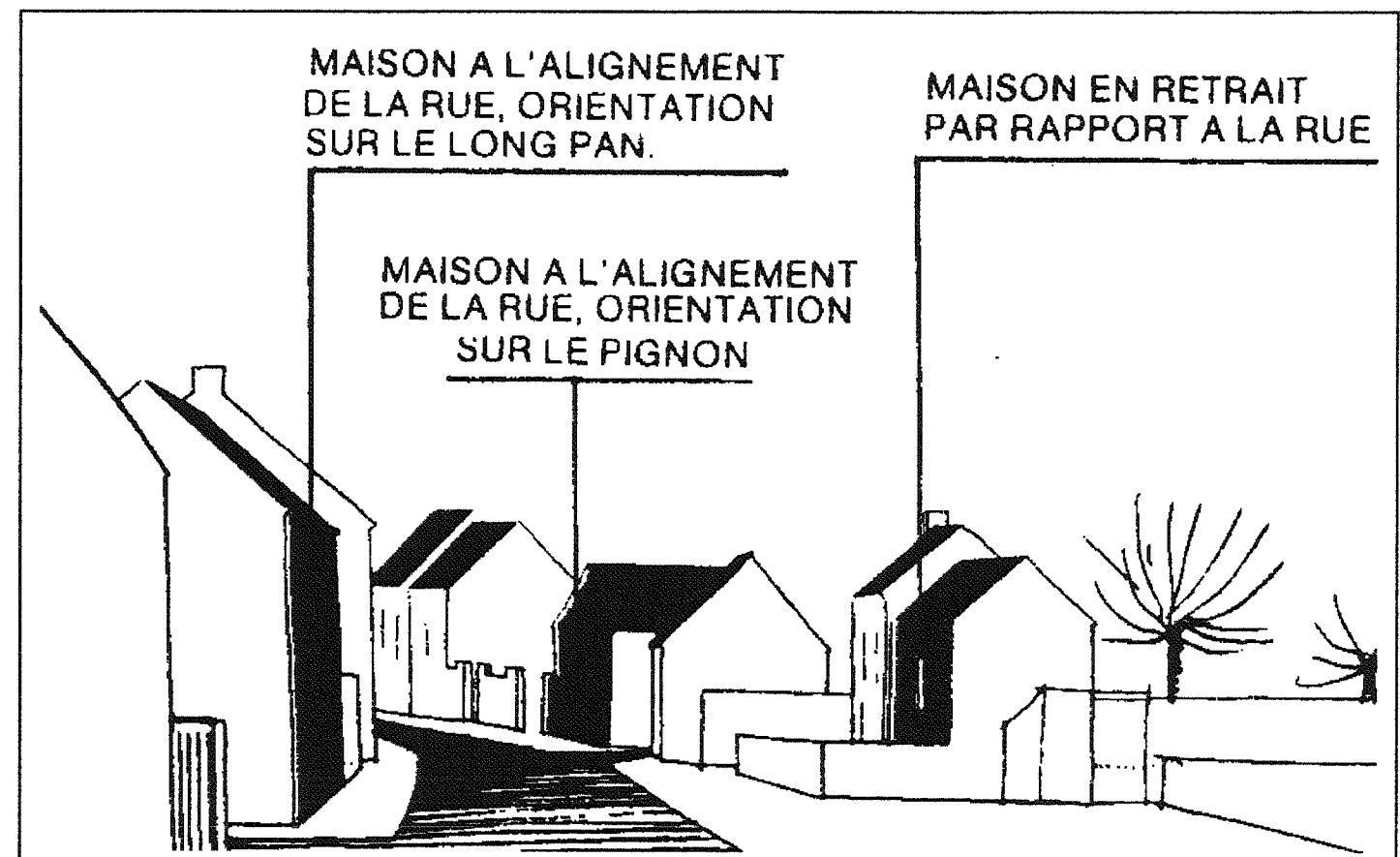
Les masses construites sont soit en mitoyen, soit prolongées par des murs de clôture.

De formes et de surfaces variables, les parcelles sont généralement disposées leur petit côté sur rue (largeur courante : 6 à 12 mètres pour des parcelles de 300 à 1000 m²), ce qui garantit la continuité des volumes bâtis et donne au village son unité de structure.

Ces dispositions permettent de garder le jardin d'une seule pièce.

Très clos, son caractère intime tranche avec l'aspect urbain rigoureux de la rue.

Les accès aux parcelles : porches directement sur rue ou entrées latérales... n'ont aucun systématisme.



5.0 Programme d'actions

Implantation des maisons sur les parcelles.

Construire à l'alignement ou en retrait, mais parallèlement ou perpendiculairement à la rue.

Prendre appui sur un mur mitoyen pour pouvoir bénéficier au maximum du terrain.

Dégager la plus grande surface possible de jardin pour pouvoir l'aménager et l'utiliser de manière spacieuse.

Penser à l'unité de la propriété en prévoyant en même temps que la mise en place de la maison, l'implantation à venir de ses prolongements construits : agrandissement même de l'habitation ou annexes isolées.

Toute nouvelle construction met en jeu l'équilibre de la rue dans laquelle elle s'insère.

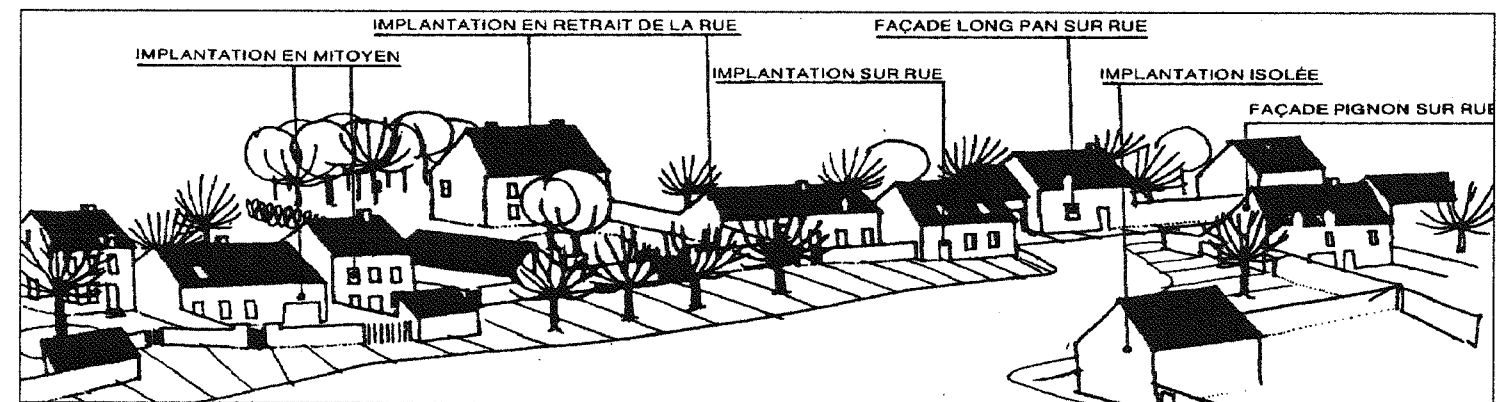
Il y a donc lieu de tenir compte au moment d'implanter sa maison, de la structure existante de l'espace public.

Il a été mis en évidence que ce sont les "ASSEMBLAGES" de volumes simples entre eux qui ont défini les villages du Vexin Français. L'intérêt des formes urbaines nouvelles sera donc fonction des implantations autant que des relations d'une parcelle à l'autre.

Au jeu d'implantation devront participer les annexes construites de la maison et les murs de clôture.

Ces deux compléments de la maison sont des éléments importants de liaison d'une construction à l'autre, ils sont aussi des écrans par rapport aux parcelles voisines.

Ces écrans favorisent une utilisation - en toute liberté - de sa propriété.



On "utilisera" les murs mitoyens, les pignons, le dos de bâtiments annexes, etc... de part et d'autre de la parcelle pour y appuyer sa propre habitation. Les accès voitures identiques pour toutes les parcelles créent une uniformité très préjudiciable à l'espace public. On recherchera soit des retraits par rapport à la rue, soit des entrées latérales en redent

5.0 Programme d'actions

La construction de la maison

La maison est généralement constituée d'un volume simple, couvert d'un toit à 2 pentes. Ce type de construction est économique et fonctionnel. Il peut être harmonieux sans faire appel à des techniques coûteuses.

Pour cela, il y a des « règles du jeu » à accepter qui permettent de conserver une parenté avec les constructions traditionnelles, sans pasticher le passé. Ce sont la discrétion et l'humilité, ou, encore une foi, la SIMPLICITÉ, qui s'imposent pour réussir une intégration.

Volumes simples:

Parallélépipède rectangle dans le cas d'un volume unique (la largeur du pignon doit être inférieure à la longueur de la façade principale).

Possibilité d'avant-corps si ceux-ci ne constituent pas un "décor" de façade.

Plain-pied sur jardin pour les pièces principales.

Toiture à deux versants :

Pentes variant entre 30 et 45°. Les deux versants d'un même toit ont la même pente. Mais ces deux versants ne sont pas obligatoirement à la même hauteur ni de la même longueur.

Couverture : tuiles, avec préférence pour les tuiles sans côtes apparentes

Ouverture du comble : fenêtres de toit encastrées dans le plan de la toiture.

Lucarnes : prendre pour modèle les lucarnes des toits anciens.

Raccords toit-maçonnerie : au nu des façades pignons, débord égal ou inférieur à 12 cm sur façades longs-pans. Chevrons dissimulés derrière une corniche.

Percements :

Façades donnant sur l'espace public : les pleins doivent toujours très largement dominer les vides. Baies largement plus hautes que larges.

Appuis de fenêtres : toujours une très faible saillie.

Menuiseries de bois : toujours peintes et d'une seule couleur quand la construction est en maçonnerie et que le matériau bois n'est pas dominant.

Volets extérieurs essentiellement en bois, à un ou deux battants, à renforts verticaux (volets à barres et écharpe déconseillés) peints et unicolores.

Matériaux :

Matériaux bruts ou à grains fins.

De préférence maçonnerie revêtue d'un enduit taloché

Façades - enduites ou non - de même aspect sur toute leur hauteur.

Unité d'aspect de toutes les façades de la maison, des annexes et des murs de clôture d'une propriété.

Le bois de type mélèze ou red cedar employé sans traitement, ou le pin traité à cœur, incolore, non vernis, employé en quantités significatives, peut être admis dans certaines circonstances appréciées par les services instructeurs, et sous réserve de respecter les principes généraux décrits ci-avant.

Couleurs recommandées

Menuiseries et serrurerie : teintes douces type gris bleu, gris vert, parme, etc, ou ocres. Noir admis. Façades : teintes proches des teintes des enduits traditionnels et pierres locales dominantes, ou teintes ocres adoucies.

Couleurs déconseillées :

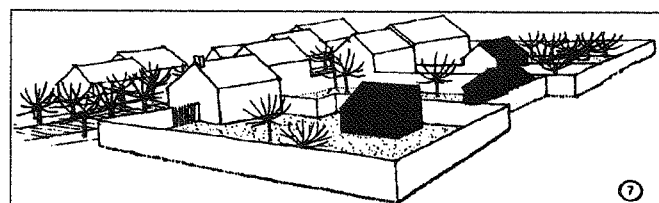
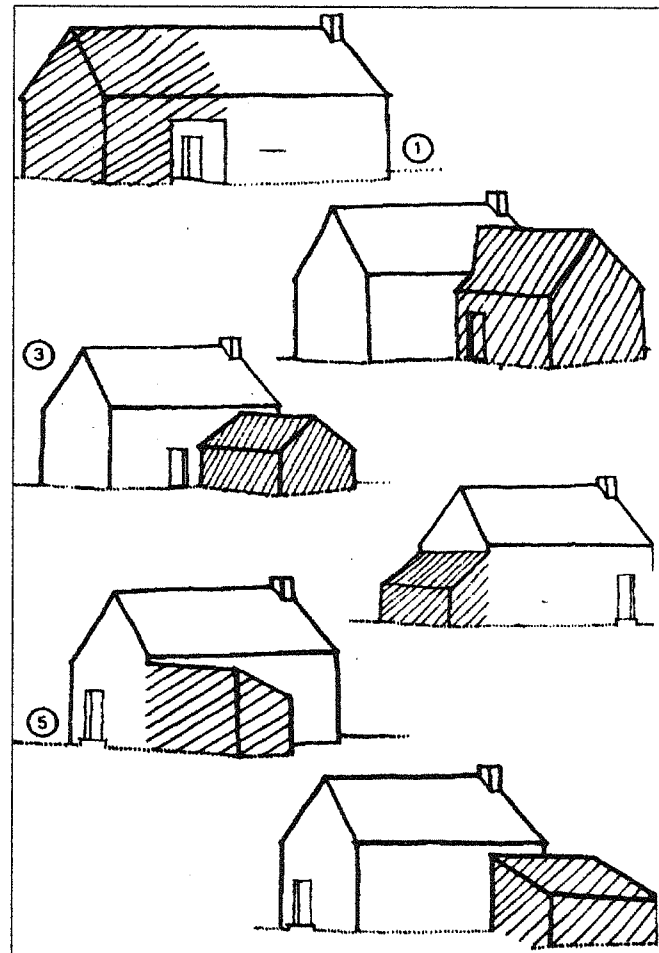
Blanc et couleurs vives.

Divers :

Souches de cheminées le plus près possible du faîtage (souches et ventilations regroupés en un seul conduit si possible).

Corniches simples, peu importantes et peu saillantes.

5.0 Programme d'actions



Les annexes construites de la maison

Elles sont "de l'architecture" au même titre que la maison.

Prévoir leur localisation dès l'élaboration du projet d'implantation de la maison ; qu'elles soient dans le prolongement de celle-ci ou indépendantes.

Les matériaux utilisés pour leur construction seront de même nature et de même couleur que la maison.

Leurs volumes, conçus de manière à s'harmoniser au volume habité.

Préférer :

Les annexes à toiture en appentis : pente égale ou supérieure à 30°

Les annexes à toiture à deux versants : pentes de 35° à 45°

Eviter : les annexes à couverture en terrasse.

Annexes indépendantes de la maison :

Construites en limites de parcelles, elles morcellent moins le jardin et augmentent l'isolement entre parcelles

Leurs dimensions doivent rester modestes.

Ne pas multiplier les petits édicules :

regrouper plusieurs volumes sous un même toit.

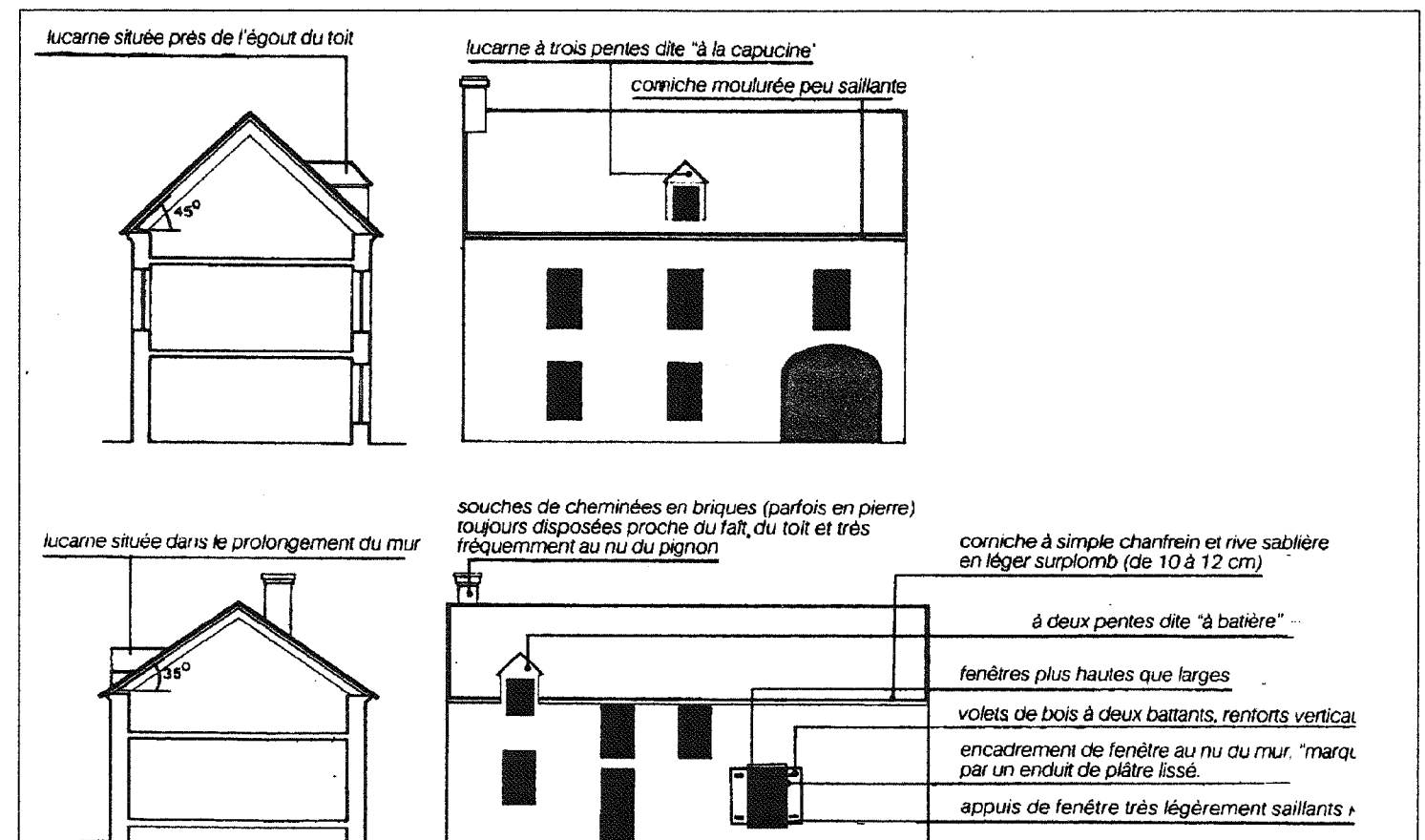
5.0 Programme d'actions

La maison rurale traditionnelle :

Volumes simples

- Le rectangle est allongé
- La maison est peu profonde (entre 6 et 8 mètres)
- La hauteur du mur de façade est égale ou supérieure à la hauteur du toit

Les seuls éléments de « décor » sont des éléments architecturaux (corniches, lucarnes)



5.0 Programme d'actions

Restauration de la maison traditionnelle.

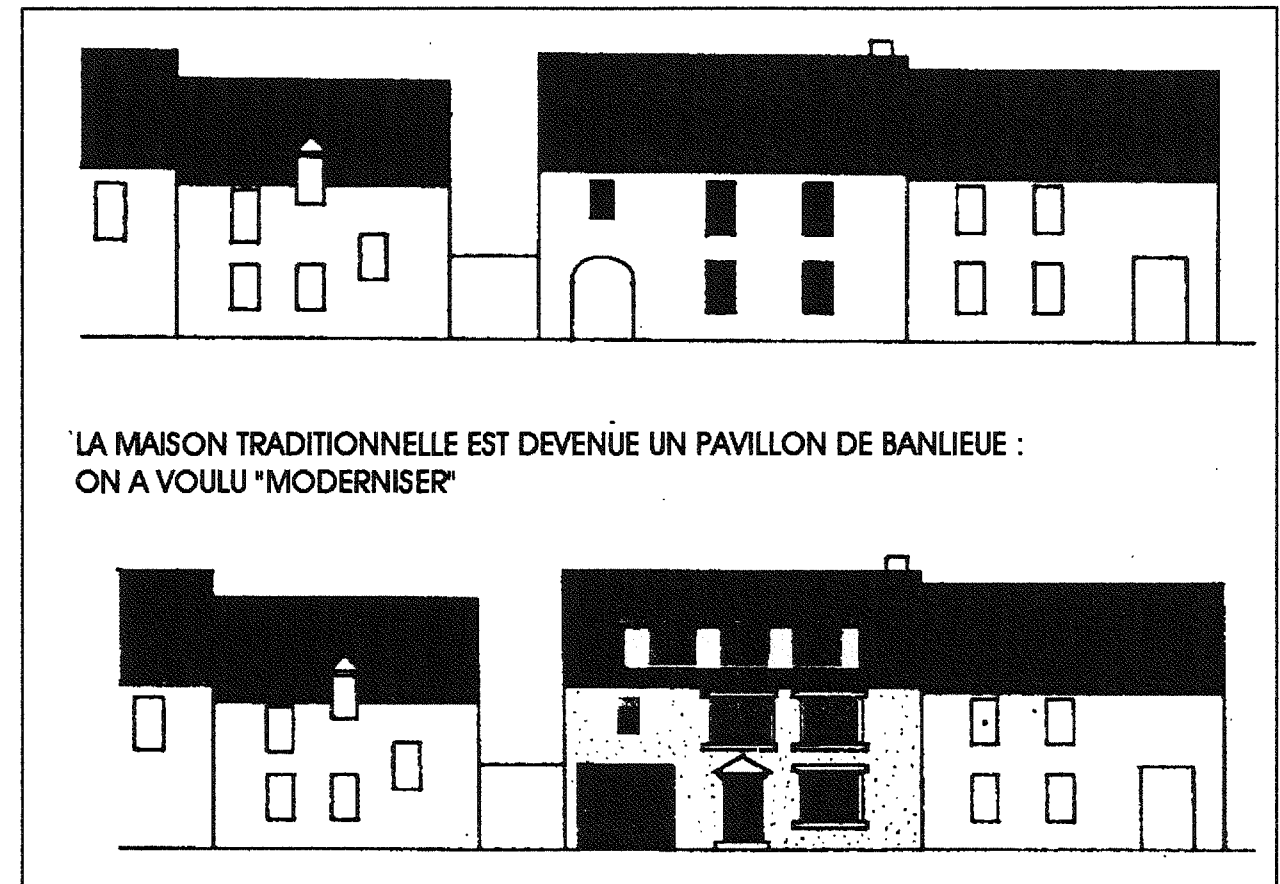
L'entretien de l'habitat ancien et sa restauration dans le respect de son caractère sont la base de la préservation du patrimoine que constituent les villages ruraux.

Respect du site, discrétion, humilité, intégration au noyau traditionnel du village...

La multiplication d'exemples comme ci-contre, encore trop fréquents, dénature irrémédiablement les maisons anciennes et les villages du Vexin.

Les effets négatifs devraient pourtant être évidents pour tous :

- pour le particulier :
des dépenses importantes et - paradoxalement - une moins-value de sa propriété.
- pour la collectivité :
la dégradation de la rue et -au delà- du village.



QUELQUES ERREURS A NE PAS COMMETTRE

ASPECT : ne pas modifier l'aspect extérieur de la maison (volumes et matériaux)

PERCEMENTS : ne pas modifier les ouvertures. Les petits carreaux ne sont pas indispensables.

Ne pas décaper les linteaux de bois, sauf sur les bâtiments annexes.

MURS DE PIERRES APPARENTES : surtout ne pas en souligner les joints.

MURS DE PIERRES ENDUITES : ne jamais retirer un enduit ancien pour rendre la pierre apparente.

DEPENDANCES : ne pas démolir les dépendances construites en même matériau que la maison, avant de s'assurer qu'elles ne définissent pas une organisation judicieuse qu'il suffit de restaurer.

MURS DE CLOTURES : ne jamais supprimer les hauts murs de pierre qui donnent leur caractère aux villages du Vexin

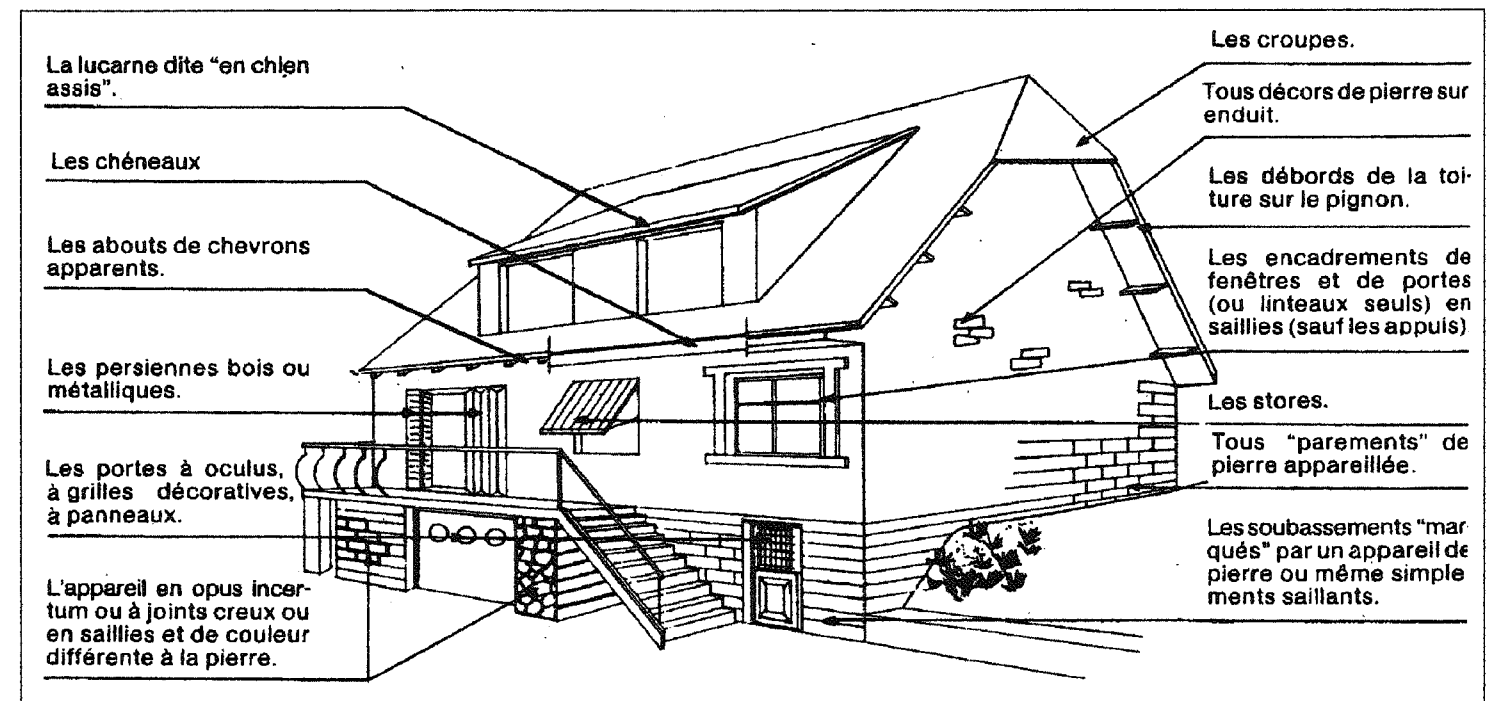
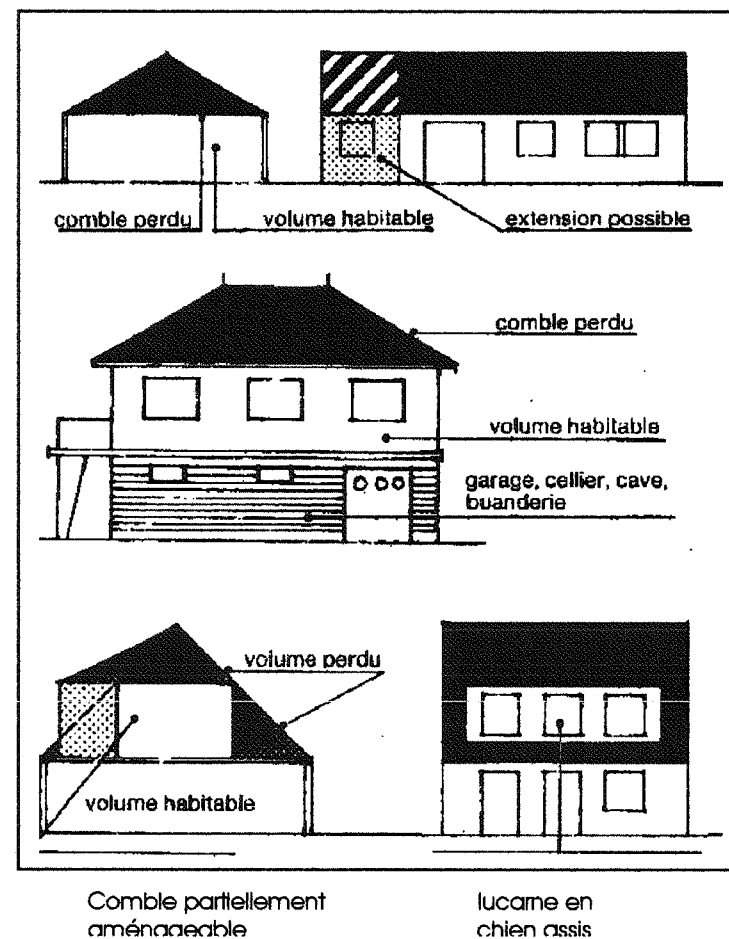
COMPOSITION DES ENDUITS : chaux-plâtre.

Carrières exploitables et matériaux de récupération peuvent être trouvés avec l'aide de conseillers compétents.

5.0 Programme d'actions

Construction de la maison, erreurs à ne pas commettre :

Ces erreurs sont de deux types :
Constructions de volumes ne s'accordant pas aux bâtiments traditionnels existants.
Adjonctions diverses d'un "décor" copié d'un autre style régional ou étranger ou encore destiné à « personnaliser » son habitat.



AUTRES ERREURS :

Constructions à couverture en terrasse ou couvertes d'un toit à quatre pans ou encore couvertes d'un simple appentis. Les enduits blancs ou de couleurs criardes ou gris pastel. Les enduits crépis. La maçonnerie peinte. Les menuiseries vernies.

LES HABITATIONS A COMBLE BAS ET NON ACCESSIBLE :

Cette maison répond à des besoins immédiats de logement, mais ne permet aucune autre adjonction qu'en longueur.

LES HABITATIONS STYLE PAVILLONNAIRE, A REZ-DE-CHAUSSEE SURÉLEVÉ :

Cette maison n'est pas d'une utilisation aisée puisque le sol naturel (accès-jardin) ne se trouve pas directement lié au "séjour".

L'ESPACE HABITABLE N'EST PAS EXTENSIBLE.

LES HABITATIONS DONT LE TOIT EST PLUS IMPORTANT (EN HAUTEUR) QUE LA FAÇADE

Malgré son grand toit, l'aménagement du comble, dégage peu de surface habitable. Il en résulte inévitablement la mise en place de grandes lucarnes type "chien assis" pour "récupérer" de la surface habitable sur l'extérieur (solution coûteuse et d'un aspect particulièrement désastreux).

5.0 Programme d'actions

Les clôtures

Dans le Vexin, les clôtures, parties importantes de la propriété, sont pleines.

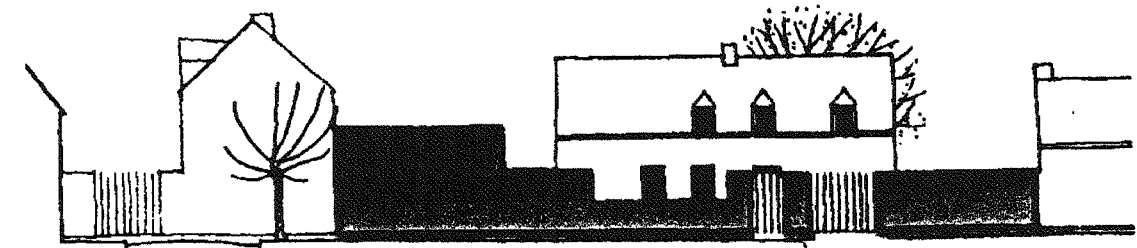
Traditionnellement hautes, maçonnées (de même matériau et même couleur que les constructions), elles lient entre elles les différentes parties d'une propriété, assurent son isolement vis-à-vis du voisinage et permettent une continuité bâtie sur rue.

La clôture pleine peut être constituée d'éléments de petites dimensions (panneaux de bois non jointifs). Le vide entre chaque élément doit cependant être très étroit.

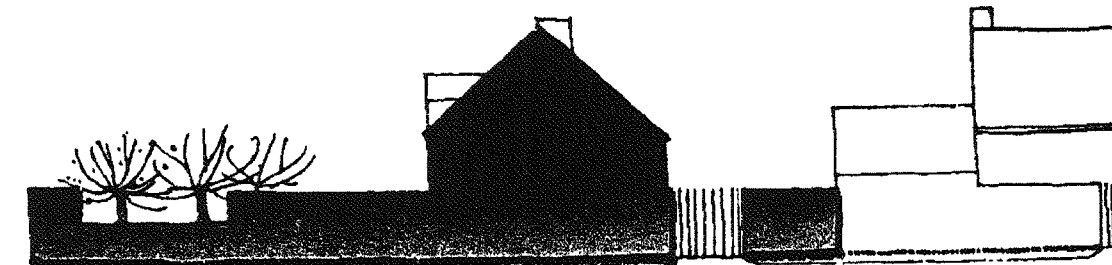
La clôture pleine peut aussi être constituée par une haie végétale taillée (feuilles mergescentes, type charmille ou hêtre). Dans ce cas, le grillage doit se trouver au milieu de la haie.

Les clôtures peuvent être placées :

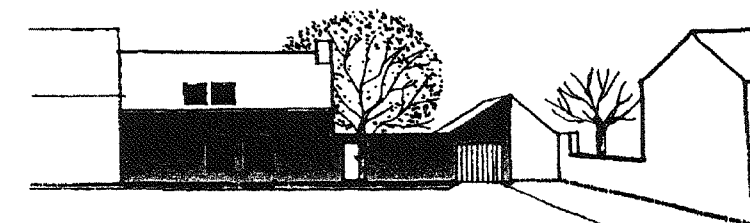
- soit à l'alignement sur rue
 - soit en retrait
 - soit dans le prolongement de la maison
 - soit sans contact avec celle-ci (créant par exemple une cour entre la rue et la maison)
- D'une façon générale, il est nécessaire de s'adapter aux clôtures voisines.



La clôture peut être plus basse par endroits. Le défoncé ne doit pas être plus important que la partie pleine.



Hauteur de la clôture égale ou supérieure à 1,80m



La clôture doit être de même couleur que le corps de bâtiment principal

CLOTURES A PROSCRIRE :

Certaines formes de clôtures opaques telles que plaques préfabriquées B.A. entre potelets, briques creuses ou parpaings non enduits, tôle ondulée, plaques de fibro-ciment, pailles, roseaux paillons, rondins de bois.

Les murs bahuts

Les clôtures en fer forgé ou tubulaires.

Et d'une manière générale : toutes les clôtures dites "décoratives".

5.0 Programme d'actions

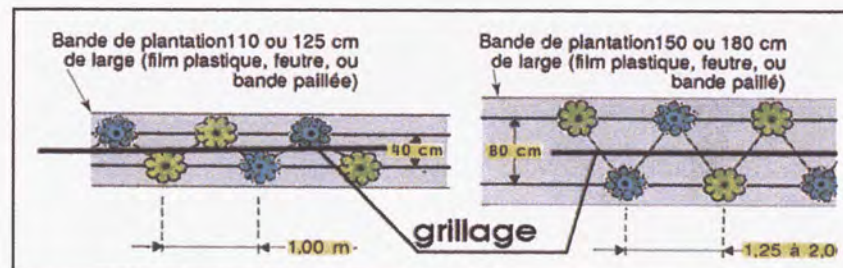


Haie semi-libre contenue par une taille moins stricte, une fois par an (photo Soltner)



Biotope : Coccinelle et pucerons dans une haie (photo Soltner)

Haies taillées ou libres de part et d'autre d'un grillage (d'après Soltner)



Les plantations recommandées

On peut planter de nombreuses sortes d'arbres et arbustes dans les propriétés. Mais, comme pour le bâti, il faut observer le « vocabulaire » propre au Vexin. C'est à dire recourir aux essences « indigènes » qui s'adaptent au sol et au climat de la région. C'est à la fois une garantie d'intégration et de durée des plantations.

Une promenade en lisière des bois et le long des talus d'Haravilliers permet de découvrir la flore locale et de s'en inspirer : genêts à balai, cornouillers, noisetiers, amélanchiers, bourdaines, sureaux noirs, viornes, sorbiers, merisiers, ormes etc....

Si l'on vient à bout de la maladie du feu bactérien qui sévit sur les rosacées ; l'aubépine et les prunus, arbustes à la fois défensifs, nourriciers et abris de la micro-faune des lisières et des haies champêtres, fournissent d'excellents appoints. Leurs fleurs blanches sont les premières à enchanter les campagnes au printemps.

Dans quelques unes des zones humides du pied des Buttes on pourra envisager noyers, aulnes, osiers ; et, sur les plus grandes parcelles, trembles, saules blancs et les merveilleux fresnes.

Pour la confection de haies on choisira de préférence les essences à feuillage mergescent⁹ comme les charmes, les hêtres, et même les chênes ; employés seuls ou en mélange, selon le caractère plus ou moins champêtre voulu et, bien entendu, la nature des sols¹⁰.

Contrairement aux plantes à feuillage persistant, toutes ces essences à feuilles caduques ou mergescentes marquent le rythme des saisons par les changements de coloration de leur feuillage. Elles contribuent au perpétuel renouvellement qui caractérise le paysage vexinois fait de « renouvellement dans la continuité »¹¹

Les plantes grimpantes, associées aux hauts murs de pierre du Vexin, en produisant des effets de contrastes parfois étonnants, atténuent leur sévérité : l'exubérant polygonum, en fleurs durant la moitié de l'année, se prête particulièrement bien à cette fonction si l'on sait prendre les dispositions pour en contrôler la croissance.

Le PNR propose des conseils utiles et des aides non négligeables pour aider à la plantation de haies¹² : le contacter.

⁹ c'est à dire dont les feuilles jaunies ne tombent qu'à la poussée de sève du printemps, préservant, encore l'hiver, une relative intimité (si tant est qu'on reste dans son jardin à cette saison)

¹⁰ certains amateurs se prennent au jeu des groupements végétaux reconstituant, année après année, au hasard des « cueillettes » de véritables « biotopes ». Voir à ce sujet les livres de G. Soltner aux éditions « Sciences et Techniques Agricoles » et notamment « Planter des haies »

¹¹ pour paraphraser un slogan qui eut un certain succès...

¹² Subvention à hauteur de 15%

5.0 Programme d'actions



Le laurier palme à grosses feuilles cirées constitue, avec les tuyas et cupressus, des haies « passe partout » sans saison, sans pays (photo Soltner)



Des cupressus et tuyas : maladie incurable qui nécrose les sujets un à un. (photo Soltner)



Haie multicolore peu en rapport avec le Vexin, à comparer avec la haie semi-libre de la page précédente (photo Soltner)

Les plantations déconseillées

Une cuisinière servirait-elle du poisson pané à tous les repas, ou des lychees avec du petit salé ? Il en va de même des plantations passe-partout comme les lauriers et thuyas ou, au contraire, plus ou moins exotiques, qui ornent trop de haies du Vexin, visibles depuis le domaine public. Les passants, doivent -t-ils obligatoirement partager les goûts de la dame ?

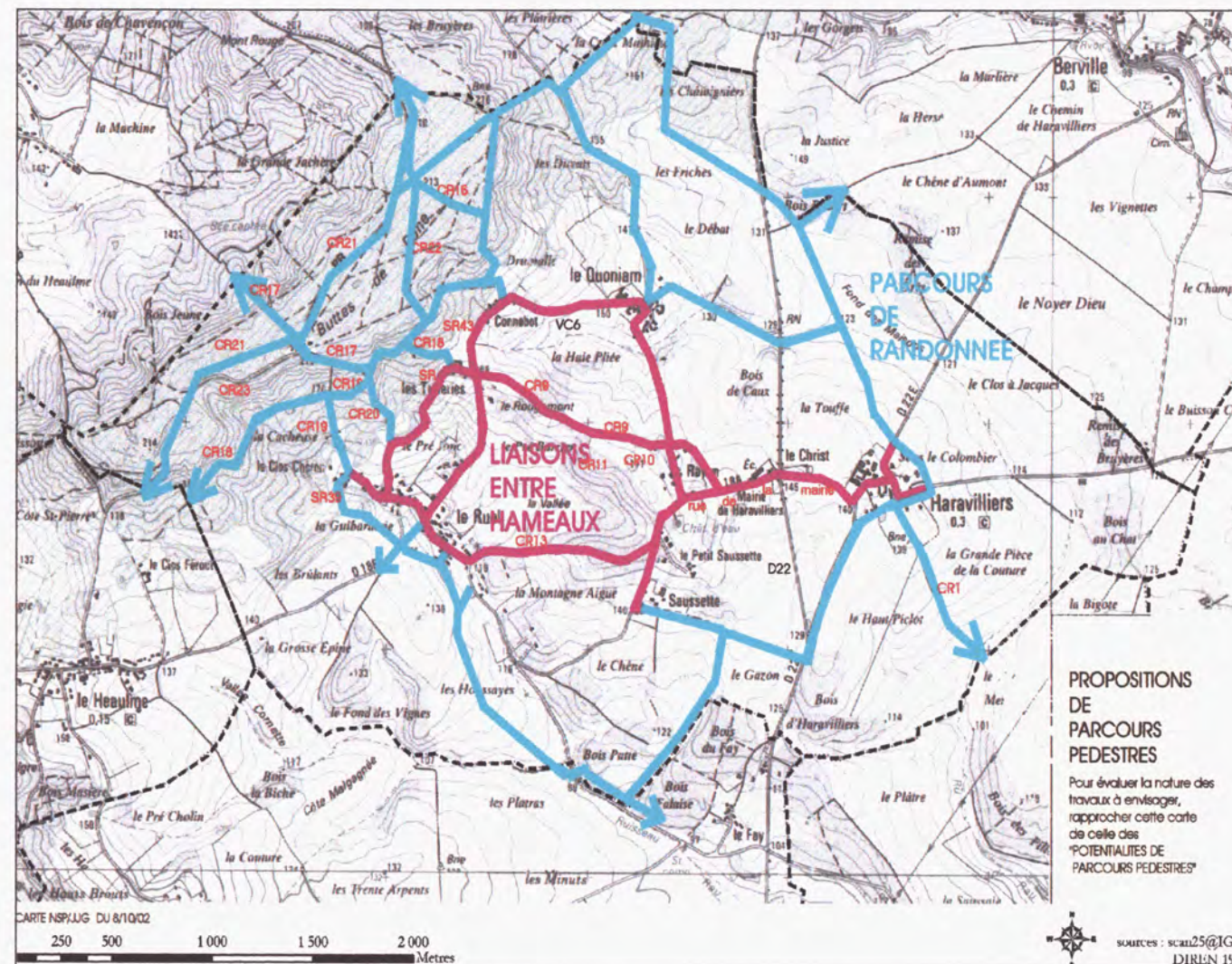
Sont à éviter :

Tous les conifères (thuyas et sapins bleus en premier lieu) si peu intégrés dans le Vexin ;
 Les lauriers : « béton » immuablement vert sombre qui - tout comme les chiens assis pointés au chapitre précédent - banalisent toutes les banlieues, et, maintenant, les campagnes de France ;
 Les plantes dites « décoratives » ou « ornementales » à feuillage pourpre ou panaché, plus ou moins exotiques, généralement coûteuses, et donc souvent dispersées en « échantillons » au détriment de l'unité de l'ensemble du jardin ;
 Les saules pleureurs, fierté des « parcs et jardins » du nord au sud de la France...et de la place de la Montagne Aigüe au Ruel !
 Les chandelles des peupliers emblématiques des grands ensembles des années 60, désespoir des trottoirs et des fondations par leurs racines traçantes, et si bêtes l'hiver.

Les réhabilitations possibles :

On peut réhabiliter progressivement une haie malheureuse sans tout à fait perdre son intimité, en remplaçant d'abord un pied sur deux par une ou plusieurs essences plus intégrées (voir page précédente). On peut, aussi, quand la place le permet, doubler la haie, comme indiqué dans le schéma page précédente. En cas de risque d'empiètement sur le domaine public, s'informer de la marche à suivre auprès de la commune.

5.0 Programme d'actions



5.3 Actions sur le domaine naturel

5.3.4 Parcours pédestres.

S'appuyant sur l'inventaire des chemins décrit au chapitre 2.7, la carte ci-contre propose une reconquête des chemins en les hiérarchisant.

Un « premier cercle » (en mauve sur la carte) identifie un réseau reliant les hameaux, destiné à resserrer les liens quotidiens entre les hameaux dispersés. Le « deuxième cercle » (en vert sur la carte) définit des parcours de randonnée destinés - au delà des sentiers des Buttes - à découvrir l'autre visage d'Haravilliers au contact des blés et prairies des plateaux ou vallons. C'est aussi l'amorce de parcours intercommunaux encore plus vastes.

Certains parcours empruntent des voies communales aujourd'hui routières, à sécuriser peu ou prou selon leur dangerosité. D'autres, empruntant des chemins ruraux ou certains chemins d'exploitation, devront être défrichés (ou replantés), stabilisés, leurs abords débarrassés de certaines décharges plus ou moins sauvages, ou devront même être parfois ponctuellement créés ou recréés. La superposition de la carte ci-contre avec celle des « potentialités de parcours pédestres » (cf.p.2.7.29) permet d'apprécier, parcours par parcours, la nature des travaux à envisager.